

Besoins en formation professionnelle agricole

ANALYSE RÉALISÉE À LA DEMANDE
DE LA DIRECTION DE LA FORMATION
PROFESSIONNELLE DU SPW
ÉCONOMIE EMPLOI RECHERCHE

Rapport final



Table des matières

I. Introduction.....	3
II. La formation professionnelle agricole.....	4
III. Principales orientations politiques	5
1. Un système économique équitable.....	6
2. L'innovation au service de la durabilité.....	6
3. L'atténuation et adaptation au changement climatique	6
4. La préservation de la biodiversité et de l'environnement	6
5. L'accès à l'alimentation de qualité.....	6
IV. État des principaux enjeux de l'agriculture wallonne.....	7
1. Économie et emploi	7
1.1. Une diversité de modes de production et de consommation.....	7
1.2. Une concentration des exploitations.....	8
1.3. La pression foncière	9
1.4. Une forte ouverture internationale et une croissance des circuits courts	10
2. Climat et environnement.....	11
2.1. Des impacts écosystémiques et un potentiel régénératif importants.....	11
3. Social et pauvreté.....	12
3.1. Un déficit de rentabilité en moyenne	12
3.2. Une population d'agriculteurs vieillissante et un problème de renouvellement.....	12
V. Identification des besoins potentiels de formation	14
1. Développement des besoins par les experts consultés.....	14
1.1. Gestion d'exploitation agricole.....	14
1.2. Techniques agricoles	15
1.3. Diversification.....	16
1.4. Durabilité.....	16
1.5. Cadre d'activité	17
2. Complémentarité avec l'offre de conseil et de formation existante	17
VI. Conclusion et proposition de cadrage pour l'appel à projets 2025-2026.....	18
1.1. Formation initiale	20
1.2. Formation continuée.....	20
VII. Bibliographie.....	22
VIII. Annexes	23

1. Objectifs des plans et stratégies analysés par orientations	23
1.1. Un système économique équitable.....	23
1.1.1. Europe	23
1.1.2. Wallonie	23
1.2. L'innovation au service de la durabilité	24
1.2.1. Europe	24
1.2.2. Wallonie	24
1.3. L'atténuation et adaptation au changement climatique	24
1.3.1. Europe	24
1.3.2. Wallonie	25
1.4. La préservation de la biodiversité et de l'environnement	26
1.4.1. Europe	26
1.4.2. Wallonie	27
1.5. L'accès à l'alimentation de qualité	28
1.5.1. Europe	28
1.5.2. Wallonie	29
2. Préidentification des besoins de formations	31
2.1. Une diversité de modes de production et de consommation.....	31
2.2. Une concentration des exploitations	32
2.3. La pression foncière	32
2.4. Une forte ouverture internationale et une croissance des circuits courts	32
2.5. Des impacts environnementaux et un potentiel régénératif importants	32
2.6. Un déficit de rentabilité en moyenne	33
2.7. Une population d'agriculteurs vieillissante et un problème de renouvellement.....	33
2.8. Synthèse de l'analyse préalable des besoins de formation.....	33
3. Réorganisation des besoins de formation identifiés et priorisation issues de l'atelier avec les experts	35
4. Liste des organismes consultés	36
5. Prise en charge des thématiques identifiées par d'autres dispositifs de conseil et de soutien aux agriculteurs	36

I. Introduction

Afin d'établir le cadre de l'appel à projets pour les années 2025-2026, la Direction de la Formation professionnelle du SPW Économie Emploi Recherche souhaite disposer d'une analyse des besoins en formation du secteur, au regard des plans, stratégies et orientations wallons et européens pertinents.

L'objectif de la Direction est d'identifier les axes prioritaires qui guideront les futures formations subventionnées par la Wallonie au cours des deux prochaines années, ainsi que le volume de formations des différentes thématiques couvertes. Cela concerne en particulier les activités de formation continue, mais également des focus pour les formations initiales. L'analyse concerne à la fois les besoins à court terme des acteurs de terrain et l'anticipation des évolutions futures à moyen et long terme du secteur de l'agriculture.

Ces éléments ont été mis en discussion lors d'un atelier organisé avec un ensemble d'experts wallons de l'agriculture, issus d'institutions publiques, dans le but de valider, compléter ou amender les besoins de formation identifiés, de les spécifier de manière opérationnelle et de définir des critères de dimensionnement pour les formations.

Sur cette base, afin de soutenir la réflexion du Gouvernement, une proposition de cadrage pour l'appel à projets relatif à l'organisation de la formation professionnelle agricole en 2025 et 2026 est formulée.

Le document est structuré en cinq parties. Une première partie présente brièvement le dispositif de formation professionnelle agricole. Une seconde partie identifie les principales orientations politiques européennes et wallonnes pour l'agriculture et les systèmes alimentaires. Une troisième partie établit un état des lieux synthétique des principaux enjeux de l'agriculture wallonne, structurés selon les domaines de l'économie et de l'emploi, du climat et de l'environnement et du social et de la pauvreté, correspondant aux objectifs clés du Gouvernement wallon. Une quatrième partie infère de l'analyse des orientations et des enjeux des potentiels besoins de formation pour les professionnels de l'agriculture, qui sont précisés au regard de l'éclairage des experts. Enfin, une cinquième partie présente une proposition de cadrage pour l'appel à projets 2025-2026.

II. La formation professionnelle agricole

Le **dispositif de Formation professionnelle agricole** organisé par le SPW Economie Emploi Recherche propose des formations initiales et continues à des personnes actives ou se destinant à une activité professionnelle dans le secteur agricole, via des cours ou des stages en exploitation.

Trois types de formation agricole sont organisés :

- Les activités de **formation initiale** prennent la forme de cours de techniques agricoles et de cours de gestion et d'économie agricole dont les contenus sont détaillés dans les bases légales et réglementaires (articles D.95 à D.114 du décret du 27 mars 2014 relatif au Code wallon de l'agriculture ; en particulier sur les contenus, voir l'art. 3, al. 1^{er} et 2, de l'arrêté ministériel du 28 janvier 2016 relatif à la formation professionnelle en matière d'agriculture).
- Les activités de **formation continue** prennent la forme de cours de perfectionnement dont les contenus doivent être déterminés sur base d'une analyse des besoins du secteur en matière de formation.
- Les **stages** visent notamment à l'acquisition de pratique professionnelle et à la découverte pratique de la réalité d'une exploitation agricole.

Les activités de formation menées par les centres de formation agréés sont sélectionnées sur la base d'appels à projets lancés pour une période de deux ans. Les projets soumis sont analysés par la Direction de la formation professionnelle, qui propose, pour validation, un classement au comité d'experts en vue de la sélection des projets par le Gouvernement wallon. Ce comité d'experts est composé de représentants du Cabinet du Ministre de tutelle, du SPW EER, du SPW ARNE, du CRA-W et de la SoCoPro).

Les subventions aux centres pour les formations sont calculées sur base horaire selon quatre taux, croisant deux catégories de centres et deux types d'heures de formation (théorique et pratique).

III. Principales orientations politiques

Les objectifs visés par un ensemble de plans et stratégies aux niveaux européen et wallon (cf. liste en annexe) ont été regroupés en cinq orientations principales pour l'évolution de l'agriculture : (1) faire de la chaîne de valeur agroalimentaire un système économique équitable, (2) mettre l'innovation au service de la durabilité, (3) contribuer à la préservation de la biodiversité, (4) atténuer les changements climatiques et s'adapter à ses effets, et (5) permettre l'accès de tous à une alimentation de qualité.

Les contributions des plans et stratégies aux différentes orientations sont résumées dans le tableau ci-dessous.

	Système économique équitable	Innovation au service de la durabilité	Atténuation et adaptation au changement climatique	Préservation de la biodiversité et de l'environnement	Accès à une alimentation de qualité
Europe					
Grean deal - Farm to fork	☒	☒	☒	☒	☒
Plan Zéro pollution				☒	
Stratégie européenne 2030 pour la biodiversité				☒	
Wallonie					
Plan Air Climat Energie			☒		
Plan Bio 2030	☒		☒		☒
Plan Food Wallonia	☒			☒	☒
Plan stratégique wallon pour la PAC 2021-2027	☒	☒	☒	☒	
Programme wallon de réduction des pesticides 2023-2027		☒	☒	☒	
Programme de gestion durable de l'azote en agriculture			☒	☒	
Stratégie Circular Wallonia	☒	☒	☒	☒	
Stratégie de spécialisation intelligente de la Wallonie (S3)		☒			☒
Stratégie Manger demain	☒			☒	☒
Troisième stratégie de développement durable	☒		☒	☒	☒

1. Un système économique équitable

Selon les différentes stratégies, les produits alimentaires doivent pouvoir être commercialisés à des prix abordables, tout en garantissant la rentabilité des acteurs du système agroalimentaire. Les métiers de la production agricole doivent être revalorisés, la création d'emploi soutenue dans le secteur et le renouvellement des générations assuré. De nouveaux modèles d'affaires, reposant notamment sur des chaînes de valeur locales et circulaires, sont encouragés dans le but d'assurer une meilleure rémunération des producteurs.

2. L'innovation au service de la durabilité

Selon les différentes stratégies, la recherche et l'innovation doivent être soutenues pour favoriser la transition vers des pratiques agricoles et un système alimentaire durable. L'accès aux technologies numériques, la recherche, le partage des connaissances, la formation et les aides à l'investissement doivent assurer la performance et la résilience des exploitations agricoles, soutenir l'emploi ainsi que contribuer à la préservation des écosystèmes.

3. L'atténuation et adaptation au changement climatique

Selon les différentes stratégies, les pratiques agricoles doivent évoluer afin de réduire les émissions de carbone du secteur, ainsi que les émissions globales, et favoriser l'adaptation aux effets du changement climatique. Cela passe notamment par le développement de pratiques agroécologiques et/ou biologiques et l'inscription de l'agriculture dans une économie de la circularité.

4. La préservation de la biodiversité et de l'environnement

Selon différentes stratégies, l'agriculture doit réduire ses impacts sur les écosystèmes, en limitant l'utilisation d'intrants phytopharmaceutiques et de nutriments, et s'appuyer sur les processus naturels. Elle contribue ainsi également à l'amélioration des masses d'eaux. Elle doit également améliorer le bien-être des animaux au bénéfice de leur santé, de la qualité des produits et de l'environnement. La part des surfaces dédiées à l'agriculture biologique doit augmenter. Les pratiques circulaires doivent être développées afin de réduire les déchets, l'exploitation des ressources et favoriser la régénération des écosystèmes.

5. L'accès à l'alimentation de qualité

Selon différentes stratégies, l'organisation du système alimentaire doit garantir l'accès de tous à une alimentation suffisante, nutritive et durable. La réduction du gaspillage alimentaire doit contribuer à assurer une offre de produits de qualité à des prix accessibles. L'offre et la demande de produits biologiques doivent être soutenues. Les connaissances de l'ensemble des acteurs du système alimentaire doivent être améliorées afin de garantir la qualité de l'alimentation.

IV. État des principaux enjeux de l'agriculture wallonne

1. Économie et emploi

1.1. Une diversité de modes de production et de consommation

L'agriculture wallonne est dominée par les filières bovines (viande et lait), d'une part, et par les grandes cultures (principalement de céréales), d'autre part. En 2021, les prairies permanentes¹, destinées à l'élevage, représentent 42% de la surface agricole utilisée wallonne, auxquelles s'ajoutent 14% de cultures fourragères². La filière bovine est la principale filière d'élevage en Wallonie. Le cheptel bovin est en diminution sur la période 2001-2020 (-29%) suite à plusieurs tendances : incertitudes sur le marché laitier, crise de la vache folle, évolution des habitudes alimentaires (Calay, Burny, et Rondia 2020). La consommation de viande bovine a en effet diminué de 27% en Belgique entre 2005 et 2017, avec un report partiel de la demande de consommation de viande vers la volaille, dont le cheptel a été multiplié par 7 entre 1990 et 2020. Les grandes cultures de céréales représentent 34% de la surface agricole utilisée. Celle-ci est en hausse depuis 1990 sous l'effet de l'augmentation du nombre d'exploitations et de leur superficie moyenne (SPW ARNE 2023).

Dans ces différentes filières, il existe actuellement une **grande diversité de pratiques agricoles**. Elles peuvent être placées sur un continuum où les extrémités sont les deux visions qui structurent actuellement la chaîne de valeur de l'agroalimentaire : la logique de durabilité et la logique d'optimisation productive. L'une est ancrée dans une logique de transition vers une alimentation durable recentrée sur la demande locale et les circuits courts ; l'autre s'inscrit dans une logique d'optimisation productive, principalement orientée vers l'exportation et la grande distribution. Entre ces deux pôles existe une large diversité de pratiques, qui mêlent à différents degrés ces deux logiques (durabilité et optimisation productive) (Hindlet 2022). Le tableau ci-dessous résume les caractéristiques de ces deux visions :

Logique de transition	Logique d'optimisation
Priorité donnée à la durabilité	Priorité donnée à la productivité
Demande locale	Demande internationale
Circuits courts	Industrie et grande distribution
Taille d'exploitation plus réduite	Taille d'exploitation plus grande
Diversification des activités	Spécialisation

On observe également des différences régionales portées par des politiques agricoles spécifiques. La Flandre favorise une approche davantage orientée vers la productivité, la compétitivité et l'accès aux marchés internationaux, tandis que la Wallonie soutient une production locale et différenciée. À cet égard, les initiatives de reconversion vers l'agriculture biologique en Wallonie, dont la croissance est importante depuis les années 2000, ou le développement de circuits courts, ont pour but de rencontrer la logique de transition tout en augmentant les revenus des producteurs (Calay et al. 2020). En 2021, environ une exploitation agricole sur sept a adopté un mode de production biologique reconnu, ce qui correspond à 12% de la surface agricole utile en Wallonie (SPW ARNE 2023).

De **nouvelles productions agricoles émergent**, qu'elles soient végétales (ex. : légumineuses, protéines végétales, vignes, houblon et chanvre) ou animales

¹ Il s'agit de prairies exploitées alternativement pour le fourrage ou le pâturage, ou uniquement pâturées

² Il s'agit des cultures destinées à l'alimentation de l'élevage.

(ex. : chèvres et moutons), répondant à de nouveaux débouchés (par exemple : flexitarisme et alimentation animale pour les protéines végétales, isolation pour le chanvre). Le changement climatique pourrait accentuer l'évolution vers des productions plus adaptées aux nouvelles conditions climatiques (Hindlet 2022).

Cette diversité de productions tend à augmenter entre exploitations, mais aussi au sein des exploitations, s'accompagnant également de pratiques non agricoles (ex. : hébergement, transformation, vente, production d'énergie). Ces dernières concernaient 15% des exploitations en 2016 (Hindlet 2022).

Parallèlement, on voit apparaître de **nouvelles aspirations, exigences et modes d'achat des parmi les consommateurs**, qui recherchent notamment une réduction de l'empreinte environnementale (La ferme digitale 2022). Un nombre croissant de consommateurs sont attentifs à la qualité de leur alimentation et acceptent, dans une certaine mesure, un prix plus élevé pour une meilleure qualité (Hindlet 2022).

L'agriculture est également de plus en plus fortement encadrée par des normes (de qualité, de sécurité alimentaire, environnementale), auxquelles s'ajoutent les exigences propres aux processus de labellisation et de standardisation, privés ou publics. La **connaissance des normes et de leurs applications** occupe une part croissante du travail de production agricole et de la chaîne agroalimentaire en général (Hindlet 2022).

1.2. Une concentration des exploitations

De manière générale, on observe depuis dix ans en Wallonie une stabilisation du nombre d'exploitations en Wallonie, suite à une diminution de 57% depuis 1990 et une **augmentation de la part des grandes exploitations** (> 100 ha) par rapport aux exploitations plus petites (SPW ARNE 2023). Il s'agit d'un phénomène de concentration des exploitations où, pour des raisons de rentabilité, les exploitations ont tendance à augmenter leurs surfaces productives, généralement par le rachat d'exploitations plus petites.

La situation des filières bovines et de grandes cultures illustre cette dynamique. Les exploitations bovines spécialisées représentent 48% des exploitations, dont la moitié pour la production de viande. Les grandes cultures représentent 33% des exploitations. **Le nombre d'exploitations de grande culture et de production bovine est en augmentation** (SPW ARNE 2023). Elles sont aussi plus importantes. À titre d'exemple, en un peu plus de vingt ans (1984-2016), la taille des troupeaux de vaches laitières a triplé, passant d'une vingtaine de tête à une soixantaine (Calay et al. 2020).

L'emploi dans la production agricole est principalement concentré dans les filières de la viande bovine (40%), des grandes cultures (27%) et de l'horticulture (13%). La filière des **grandes cultures connaît une hausse de l'emploi** qui est liée avec la hausse du nombre d'exploitations, tandis que la **filière bovine viandeuse tend à perdre de l'emploi**. La filière horticole rassemble elle un grand nombre de travailleurs saisonniers. C'est dans les grandes cultures que le nombre d'unités de travail par exploitation est le plus faible, en raison de la forte mécanisation du travail et des économies d'échelle (SPW ARNE 2023).

En moyenne, une exploitation agricole emploie 2,2 personnes, dont 0,4 travailleur occasionnel. Les grandes exploitations occupent, relativement à leur surface, moins de travailleurs, par un effet d'économie d'échelle et un recours à des machines plus importantes. Les petites exploitations emploient en moyenne 0,4 personne par hectare, pour 0,02 personne par hectare pour les plus grandes exploitations (SPW ARNE 2023). **Le phénomène de concentration a donc tendance à réduire l'emploi au sein du secteur.** Cette concentration soutient

également une augmentation de la part de travailleurs salariés dans les exploitations agricoles, même si celle-ci reste largement minoritaire (Hindlet 2022).

L'augmentation de la taille des exploitations et la diminution des coûts des technologies pourraient **favoriser l'utilisation d'outils numériques et de nouvelles technologies** dans l'agriculture. Celle-ci varie en fonction des exploitations et des filières. Celles-ci seraient plus présentes dans l'élevage, mais se développent aussi rapidement dans d'autres domaines, comme le maraîchage. (Hindlet 2022).

Les exploitations qui ne s'inscrivent pas dans un processus de concentration tendent à **diversifier leurs activités afin d'assurer leur rentabilité**, plutôt qu'à mettre en place des logiques de collaboration entre exploitations sur le modèle des coopératives pour partager des compétences et des moyens de production. En effet, à l'inverse de pays comme la France, l'organisation des exploitations sous forme de coopérative est peu présente en Wallonie, en raison d'un cadre législatif moins favorable, d'une culture d'entrepreneuriat familial et indépendant et d'un manque de ressources à dédier à une gestion de type coopérative (Hindlet 2022).

1.3. La pression foncière

Les terrains agricoles occupent la moitié du territoire de la Wallonie, dont 85 % sont exploités. La surface agricole utilisée occupe 44% du territoire wallon en 2021. Les **terrains agricoles suivent une tendance à la baisse** depuis 1990 sous l'effet de l'artificialisation. La perte de terrains agricoles se poursuit, mais a toutefois ralenti au cours des deux dernières décennies (SPW ARNE 2023).

Cette perte s'explique par plusieurs phénomènes : l'étalement urbain, la concurrence avec les usages non agricoles et la pollution des sols.

Premièrement, de nombreuses terres agricoles sont inscrites en zone d'habitat (et d'habitat à caractère rural) avec une **valeur foncière plus élevée** pouvant pousser les propriétaires à vendre ces terrains à bâtir afin de s'assurer une plus-value rapide et supérieure (Pepe et al. 2020). C'est particulièrement le cas dans les zones périurbaines, où la faible disponibilité de terrains destinés à l'urbanisation et la proximité ou l'accessibilité de ces terrains aux pôles d'emplois entraîne une forte hausse de leurs prix.

La valeur des capitaux mobilisés par les exploitations agricoles est en hausse régulière de 3,6% par an depuis 2010. Cette hausse est liée à l'augmentation de la taille des exploitations et l'augmentation du prix des terres, lequel dépend notamment de l'étalement urbain et de la spéculation foncière (Hindlet 2022).

Deuxièmement, malgré le fait que la zone agricole ne soit pas destinée à l'urbanisation, **l'utilisation agricole des terres entre de plus en concurrence avec d'autres usages de celles-ci** : production non agricole (ex. : biocarburants), production d'énergie (ex. : éoliennes), étalement urbain (Hindlet 2022). Ainsi, la demande croissante en terrain de grande surface pour l'implantation d'infrastructures dédiées à la production d'énergie renouvelable (ex. : parcs éoliens, panneaux photovoltaïques), l'exploitation de nouvelles possibilités de développement touristique en zone agricole et l'artificialisation liée à de nouvelles infrastructures de loisirs (ex. : centres de loisirs, parcs de vacances) pourraient ajouter une pression supplémentaire sur la terre agricole dans les prochaines décennies (Pepe et al. 2020).

Troisièmement, la pression foncière est accentuée par la **pollution des sols et la perte de qualité de ceux-ci** car elle limite l'offre disponible pour la pratique agricole, en particulier durable (Parotte et Delvenne 2023). C'est le cas des pratiques d'agriculture biologique, qui

demandent des surfaces plus importantes avec des contraintes supplémentaires (Hindlet 2022).

Sous l'effet de ces phénomènes, les terres agricoles ont également tendance à être plus morcelées et imbriquées dans d'autres zones d'aménagement, ce qui peut poser des problèmes de cohabitation entre pratiques agricoles et d'autres activités.

1.4. Une forte ouverture internationale et une croissance des circuits courts

L'agriculture wallonne est **fortement ouverte à l'international**, avec une part importante d'importation et d'exportation par rapport à la production intérieure.

La balance commerciale du secteur agroalimentaire en Wallonie est positive (+340 millions d'euros). Toutefois, celle-ci est fortement influencée par les produits transformés (dont les intrants ne sont pas nécessairement produits localement) (SPW ARNE 2023). Environ la moitié de la production agricole wallonne est exportée, principalement vers les autres régions et les pays européens limitrophes (Hindlet 2022). Les produits animaux et végétaux connaissent une balance commerciale négative, ce qui signifie que la région en importe plus qu'elle n'en produit.

Le système alimentaire wallon repose largement sur un marché européen, voire globalisé pour certains produits (ex. : lait, céréales). Seuls 15% de la production agricole wallonne est consommée localement (Parotte et Delvenne 2023).

Les récentes crises du commerce mondial liées à la pandémie de la Covid, au blocage du canal de Suez et à la guerre en Ukraine, ont amené des **interrogations sur la robustesse du système alimentaire actuel**. Deux types de réponses ont été avancées pour y répondre : la relocalisation d'une part plus ou moins importante de la production alimentaire, d'une part ; la diversification de chaînes de valeurs internationales, d'autre part (Hindlet 2022).

Les **circuits courts** (c'est-à-dire comprenant au maximum un intermédiaire entre le producteur et le consommateur) **ont connu une croissance importante** au cours des dernières années, avec un pic lors de la crise de la pandémie de la Covid. Les circuits courts permettent aux producteurs de capter davantage de valeur et d'accroître leur autonomie (Calay et al. 2020).

Le rapprochement entre consommateurs et producteurs peut être une source de motivation dans le travail et un incitant pour l'adoption de pratiques durables. C'est aussi un moyen d'aller à l'encontre de l'image négative de l'agriculture, souvent associée à l'usage de produits phytosanitaires et la pollution parmi le grand public (Parotte et Delvenne 2023).

Cependant, malgré des dispositifs de soutien au niveau wallon, telles les ceintures alimentaires (Pepe et al. 2020), ils restent largement minoritaires par rapport à une consommation alimentaire basée sur la grande distribution et les échanges internationaux (Hindlet 2022).

2. Climat et environnement

2.1. Des impacts écosystémiques et un potentiel régénératif importants

L'agriculture **impacte l'environnement** à travers notamment les émissions de gaz à effet de serre, l'usage de produits phytosanitaires, les pertes de nutriments azotés et la compaction des sols. Actuellement, l'agriculture représente 13% des émissions de gaz à effet de serre de la Wallonie (SPW ARNE 2023). Elle génère également l'émission de plusieurs polluants atmosphériques affectant la santé et la biodiversité (14% des particules fines PM₁₀, 30% des composés organiques volatils) (SPW ARNE 2023).

L'agriculture dispose d'une **importante capacité de capture de carbone**, mais celle-ci est mise à mal par la détérioration de la qualité des sols. En effet, l'agriculture participe à la compaction et à la perte de matière organique (Pepe et al. 2020). Sur la période 2015-2019, 90% des sols cultivés avaient une teneur en matière organique jugée trop faible, avec des conséquences négatives sur la capture de carbone, l'érosion, la préservation de la biodiversité et la rétention d'eau (SPW ARNE 2023).

L'agriculture est **concernée à plusieurs titres par les changements climatiques** et la préservation de l'environnement (Haut Conseil pour le Climat 2024) :

- Sa productivité et celle de l'ensemble du système alimentaire sont directement dépendantes de la qualité des systèmes écologiques dans lesquels elle s'inscrit.
- Ses conditions de production et la nature de celles-ci sont amenées à évoluer sous l'effet des changements climatiques.
- L'agriculture peut directement agir sur la capacité de régénération des systèmes écologiques, ainsi que sur l'atténuation et l'adaptation aux changements climatiques.
- Les conséquences du changement climatique pour l'agriculture sont multiples : perte de rendement des récoltes, diminution du fourrage disponible pour l'élevage, variation de la pluviométrie entraînant des alternances de stress hydriques et de précipitations importantes, facteurs d'érosion et d'inondation, impact des vagues de chaleur sur la santé animale.

L'agriculture peut **contribuer à l'amélioration de l'environnement à travers les services environnementaux** : favoriser la biodiversité, apporter au sol de la matière organique améliorant sa fertilité, stocker le carbone dans les sols ou la biomasse (« *carbon farming* »), filtrer les eaux à travers les prairies, lutter contre l'érosion ou la production d'énergie à partir de biomasse (Calay et al. 2020; Hindlet 2022).

3. Social et pauvreté

3.1. Un déficit de rentabilité en moyenne

L'activité agricole en Wallonie présente un **problème de rentabilité moyenne structurel**. En moyenne, les charges totales (opérationnelles, dont les intrants, et de structure, dont les charges foncières, les amortissements et la main-d'œuvre) sont supérieures aux produits dans les exploitations wallonnes. En 2021, les produits s'élevaient en moyenne à 931 € pour 1.000 € de charges (SPW ARNE 2023).

Cette moyenne cache cependant des disparités importantes selon les exploitations qui sont fonction notamment de la situation de marché du secteur d'activité. Ainsi, le secteur de l'élevage bovin (incluant la viande et le lait) est soumis à une compétition internationale impactant les prix à la baisse. De plus, les prix fluctuent plus rapidement que la durée d'amortissement des investissements ou la durée du cycle de production (Calay et al. 2020). Les prix de vente de la production agricole sont négociés à l'avance par les acteurs de l'industrie ou de la distribution et augmentent peu, alors que les coûts d'exploitation et d'investissement augmentent régulièrement (Hindlet 2022). Les revenus des éleveurs sont dès lors de plus en plus tributaires des subsides, en particulier de la Politique agricole commune (PAC). À ces difficultés de rentabilité s'ajoute le fait qu'une partie des exploitations, plus anciennes, manquent encore des outils de gestion de base (Parotte et Delvenne 2023).

De **nouveaux modèles d'affaires** font leur apparition, en lien avec le développement de nouvelles filières de production et de nouveaux modes de consommation (par exemple, autour des protéines végétales). Ils peuvent également s'appuyer sur une collaboration accrue entre les différents maillons de la chaîne de valeur alimentaire (producteurs, transformateurs, distributeurs) (La ferme digitale 2022).

Si l'objectif de rentabilité reste dominant, un nombre croissant d'agriculteurs cherchent à le conjuguer avec un **objectif de durabilité de la production**. Cependant, les fonctions non productives de l'agriculture, en particulier les services environnementaux (stockage de carbone, entretien des habitats et paysages) demeurent peu rémunérés. Cette situation perdure malgré une inflexion de la conditionnalité des aides de la PAC en faveur de pratiques respectueuses de l'environnement (Parotte et Delvenne 2023).

3.2. Une population d'agriculteurs vieillissante et un problème de renouvellement

L'agriculture wallonne est **essentiellement familiale** (93%) **et individuelle** (deux tiers des agriculteurs travaillent seuls). Cela a des répercussions juridiques comme la non-dissociation entre les biens personnels et l'exploitation et de gestion avec des spécificités sur le mode de prise de décision et la répartition du travail (Calay et al. 2020). La production agricole s'exerce principalement sous statut d'indépendant (27.600 personnes) et accessoirement salariée (3.696 postes) (Hindlet 2022).

La majorité (68%) des exploitants wallons ont plus de 50 ans, dont 40% n'ont pas de successeur. Ils occupent 53% de la surface agricole utile wallonne. Cela pose donc des questions en matière de renouvellement des agriculteurs wallons. La situation est particulièrement préoccupante pour l'élevage viandeux où les candidats-repreneurs se font rares (Calay et al. 2020).

En 2020, **la moitié des agriculteurs wallons disposent d'une formation uniquement pratique**, tandis qu'environ 20% ont une formation agricole complète_(SPW ARNE 2023). Le

niveau d'éducation des agriculteurs est lié à l'âge, les plus jeunes ayant un niveau plus élevé que celui de leurs aînés, mais aussi de la filière : il est plus élevé dans les grandes cultures que dans la filière bovine viandeuse.

Pour compenser le départ à la pension des agriculteurs les plus âgés, deux mécanismes sont identifiés : les reprises d'exploitations et le renforcement de l'attractivité du secteur. En matière de reprise, plusieurs freins peuvent être identifiés (dont certains ont déjà été discutés précédemment) :

- La tendance à la concentration des exploitations, qui nécessitent un investissement plus important pour la reprise (Parotte et Delvenne 2023).
- La hausse des prix du foncier, qui entraîne au moment de la vente un déséquilibre entre la valeur des terres agricoles et la rentabilité des exploitations à moyen terme (Pepe et al. 2020).
- La chute des revenus au niveau de l'élevage bovin, qui accentue ce phénomène dans le secteur (Calay et al. 2020).

En termes d'attractivité, le métier de maraîcher attire au cours des dernières années des personnes en recherche de reconversion professionnelle, mais la faible rentabilité de ce type d'exploitation en limite le développement (Hindlet 2022). De manière plus générale, **l'attractivité du secteur agricole est faible**, ce secteur étant confronté à la hausse des salaires dans les secteurs secondaire et tertiaire (Calay et al. 2020). Cependant, le sens du travail est une motivation qui semble compenser la pénibilité et la faible rémunération.

Les jeunes générations d'agriculteurs s'intéressent plus que leurs aînés aux activités de transformation et de vente aux consommateurs, accordent une plus grande importance à la valorisation de leurs produits et de leur travail, ainsi qu'à l'équilibre entre leur vie professionnelle et privée (Hindlet 2022).

V. Identification des besoins potentiels de formation

À partir des différents enjeux identifiés précédemment, une première analyse des besoins potentiels de formation pour les professionnels de l'agriculture a été réalisée. Ceux-ci sont systématiquement rapportés aux orientations politiques qui leur correspondent. Une synthèse de cette identification préalable se trouve en annexe 2.

1. Développement des besoins par les experts consultés

Les différents besoins identifiés au départ de l'analyse des orientations et des enjeux ont été discutés par un ensemble d'experts (cf. annexe 4) lors d'un atelier. Ceux-ci ont fait des propositions pour réorganiser les besoins, les reformuler et les préciser. À partir de ces contributions, il est possible de dégager cinq domaines de formation : la gestion d'exploitation agricole, les techniques agricoles, la diversification, la durabilité et le cadre d'activité.

1.1. Gestion d'exploitation agricole

Le travail des agriculteurs demande des compétences techniques, mais aussi, de plus en plus, des compétences en termes de gestion. Les difficultés de rentabilité du secteur nécessitent de renforcer les **compétences en gestion de base** pour une partie des agriculteurs, mais aussi de développer des **compétences nécessaires à l'organisation de nouveaux modèles d'affaires** (marketing, logistique).

La **compréhension des dynamiques du foncier agricole** et la **connaissance des formes d'accès à la terre et des mesures de soutien spécifiques** pourraient aider les agriculteurs en activité ou les candidats agriculteurs à faire des choix éclairés dans la gestion de cet aspect de leur exploitation.

L'ouverture internationale de l'agriculture wallonne implique une **connaissance des mécanismes des marchés agricoles internationaux** et une **capacité à interagir avec les principaux acteurs de ces marchés** (acteurs de la transformation et de la distribution). La pratique des circuits courts peut être facilitée par des **compétences de base en marketing, en logistique et en communication**, sur l'**utilisation d'outils numériques** pour gérer les contacts clients et les stocks, ainsi que la **connaissance des règles de marchés publics** en vue de répondre à la demande publique.

Premièrement, les experts consultés ont confirmé qu'une partie des agriculteurs ne maîtrise pas des **aspects fondamentaux de la gestion d'une entreprise** (coût de production, amortissement, comptabilité, gestion RH). Cela représente une difficulté pour faire des choix éclairés dans la gestion de leur exploitation (par exemple, pour l'engagement de personnel ou la rentabilité d'investissements). Des éléments d'information en matière de formes juridiques d'entreprise et de droit social apparaissent également utiles. Ces connaissances de gestion de base doivent donc à la fois faire partie de la formation initiale des agriculteurs, mais aussi de l'offre de formation continuée, de manière à permettre la mise à niveau des exploitants qui en ont besoin.

Un deuxième type de contenu de formation concerne les **enjeux économiques propres aux filières agricoles**. Les conditions de marché évoluant rapidement, plutôt qu'une information sur l'état des marchés, il semble utile de fournir aux agriculteurs une compréhension des principes généraux qui organisent ceux-ci. Cela concerne notamment la dynamique des marchés économiques pour les productions liées aux marchés internationaux (par exemple : le lait et les céréales), en regard de la formation des prix et la distribution des marges sur la

chaîne de valeur, par exemple. La connaissance des normes, standards et labels qui organisent et protègent les différentes filières est également un élément important de formation, car celles-ci prennent une place croissante dans les chaînes de valeur agricoles.

Un troisième type de contenu recouvre des **savoirs spécifiques**, dont :

- La gestion dans un cadre coopératif.,
- L'organisation en groupement d'employeurs pour le partage de matériel ou de personnel.
- La connaissance des règles de marché public en tant que fournisseur, pour soutenir les agriculteurs souhaitant développer des démarches de circuit-court avec des acteurs publics.
- La compréhension des dynamiques du foncier agricole, des formes d'accès à la terre et des mesures de soutien spécifiques.

1.2. Techniques agricoles

Les compétences nécessaires au métier d'agriculteur tendent à être de plus en plus spécialisées (ex. : savoirs agroécologiques, utilisation de matériel agricole assisté par ordinateur), mais aussi plus diversifiées. L'apparition de nouvelles filières de production agricole, ainsi que l'évolution attendue vers des productions adaptées aux nouvelles conditions liées aux changements climatiques, conduit les agriculteurs à devoir potentiellement **maîtriser de nouveaux savoirs et savoir-faire propre à ces productions**.

L'augmentation de la taille des exploitations s'accompagne d'une **mécanisation** plus importante, voire d'**utilisation de technologies avancées**, pour lesquels les agriculteurs peuvent avoir besoin d'être formés. Cela concerne notamment les **compétences numériques**, permettant aux agriculteurs de comprendre le fonctionnement des outils digitaux et de les intégrer à leurs pratiques. La formation uniquement pratique d'une partie des agriculteurs peut être une difficulté dans un contexte où un savoir-faire et des compétences techniques élevées deviennent de plus en plus nécessaires pour assurer la rentabilité de l'exploitation.

En matière de techniques agricoles, deux aspects doivent être distingués : (1) les techniques culturales et d'élevage et (2) les outils technologiques qui soutiennent certaines pratiques.

Premièrement, les **techniques culturales et d'élevage** font partie du bagage nécessaire à l'installation de tout nouvel agriculteur et/ou à l'accès à certaines aides, pour ceux qui n'ont pas le diplôme requis. Cela comprend notamment la phytolice³ à destination de futurs agriculteurs (les autres formations en phytolice sont organisées par des acteurs agricoles dans le cadre de dispositifs coordonnés par le SPW ARNE).

Elles comprennent aussi des techniques propres à certaines productions, ou certaines filières, qui peuvent être recherchées par des agriculteurs expérimentés dans une optique de diversification de leur production (par exemple, l'horticulture comestible à petite échelle). Enfin, dans le cadre des filières animales, des compétences en termes de suivi sanitaire et de santé animale apparaissent également nécessaires et font partie des demandes des producteurs de ces filières.

Deuxièmement, les experts attirent l'attention sur le fait que les outils et les technologies soutenant des pratiques de l'agriculture de précision ou de l'élevage évoluent très rapidement et nécessitent donc une mise à jour régulière des compétences. Cela inclut notamment les

³ La phytolice est une attestation de connaissances délivrée par le Gouvernement fédéral, nécessaire à la commercialisation et l'utilisation de produits phytopharmaceutiques, tels que les pesticides.

outils de captage et de traitement de données, ainsi que les outils d'aide à la décision (en matière d'épandage, par exemple). Ces outils peuvent être une aide précieuse pour le travail agricole, mais, au-delà de l'investissement important qu'ils peuvent représenter, ils nécessitent aussi des compétences spécifiques pour être correctement mis en œuvre.

1.3. Diversification

La diversification des activités consiste à intégrer, au sein d'une même exploitation, plusieurs productions agricoles, voire des activités non agricoles. Cette dernière forme amène les agriculteurs à devoir maîtriser des **compétences spécifiques** (ex. : normes d'hébergement, règles et processus de sécurité alimentaire, marketing, par exemple) ou à développer une **capacité à collaborer de manière structurelle avec d'autres professionnels** (de la transformation, de l'hébergement ou de la vente, par exemple).

Un premier domaine concerne la **diversification dans des activités non agricoles**. Certaines activités peuvent, dans une certaine mesure, être prises en charge par l'agriculteur lui-même, dans le cadre de son exploitation (ex. : hébergement ou vente directe). D'autres activités supposent des savoir-faire spécifiques, voire des accès à la profession (ex. : certains métiers de la transformation des productions agricoles en vue d'une valorisation alimentaire ou non alimentaire). Dans le cas des **pratiques de transformation de produits comestibles**, les connaissances en sécurité de la chaîne alimentaire apparaissent comme un élément incontournable.

Les experts ont insisté sur le fait que, selon eux, l'objectif ne doit pas être de former les agriculteurs à l'exercice d'autres métiers (de la transformation ou de l'hébergement, par exemple), pour lesquels il existe des formations spécifiques par ailleurs. Il est plutôt de leur **donner les informations suffisantes pour mettre en place des collaborations efficaces avec d'autres professionnels**, au sein de l'exploitation ou en dehors de celle-ci. La connaissance mutuelle des différents maillons d'une chaîne de valeur agroalimentaire, en particulier dans le cas des filières courtes ou émergentes, est en effet vue par les experts comme un facteur important de la viabilité de ce type de filière.

1.4. Durabilité

De manière générale, la place croissante des **enjeux environnementaux et climatiques** dans l'agriculture appelle un **développement des connaissances** des agriculteurs sur ces enjeux et les techniques qui permettent d'y répondre. Cela peut concerner les pratiques favorisant la biodiversité, la santé des sols (alternative au labour) la préservation de l'eau, comme les techniques permettant de réduire les émissions de gaz à effet de serre, voire de contribuer à leur atténuation.

La recherche de sens et de valeur par les jeunes générations d'agriculteurs, ainsi que par de nouveaux agriculteurs issus d'une reconversion professionnelle, crée une demande pour des **savoirs et savoir-faire orientés vers la durabilité**, qu'elle soit basée sur des modèles biologiques ou agroécologiques, ou sur des modèles plus technologiques.

Les savoirs et savoir-faire orientés vers la durabilité comprennent plusieurs aspects.

Premièrement, les pratiques favorisant la préservation des écosystèmes et la biodiversité (ex. : les méthodes alternatives aux phytosanitaires ou les associations de cultures) sont des compétences à développer. À cet égard, les formations relatives à la phytolice sont aussi l'occasion de pouvoir présenter des méthodes alternatives efficaces, adaptées aux différentes productions.

Deuxièmement, ces savoirs et savoir-faire concernent également les connaissances **en matière de préservation des ressources** en eau, de prévention de l'érosion, de qualité biologique des sols et de protection de la biodiversité.

Troisièmement, les **connaissances en matière de changements climatiques** et les enjeux qu'ils représentent pour les pratiques agricoles. Cela vise notamment l'adaptation des cultures et de l'élevage à des conditions nouvelles, et l'atténuation des émissions de gaz à effet de serre générés par les pratiques agricoles.

1.5. Cadre d'activité

Enfin, un dernier domaine de formation concerne les **conditions d'exercice du métier d'agriculteur**, dans le contexte d'une main-d'œuvre agricole vieillissante et d'une difficulté à attirer suffisamment de candidats agriculteurs pour assurer la pérennisation de l'ensemble des exploitations existantes. Les experts ont mis en évidence l'intérêt de mieux sensibiliser les agriculteurs à la **prévention des risques liés au travail** (ex. : activités de manutention, manipulation d'animaux ou équilibre vie privée et vie professionnelle).

La **gestion des relations avec l'environnement direct de la ferme**, notamment les riverains, à travers la communication sur le métier de l'agriculture et ses contraintes (ex. : choix des moments d'épandage) est également une compétence utile pour faciliter l'exercice du métier.

2. Complémentarité avec l'offre de conseil et de formation existante

Un point d'attention général concerne la complémentarité des formations avec les dispositifs de conseil et d'encadrement à destination des agriculteurs. Ceux-ci peuvent être actifs au niveau des pratiques agricoles (ex. : services de conseil et d'information agricole) ou de la diversification des activités (ex. : ASBL Accueil champêtre, guichet unique Diversiferm) ou le recours aux outils numériques dans l'agriculture (ex : Waldigifarm). Ces organismes proposent également des formations thématiques à destination des agriculteurs. Il apparaît nécessaire aux experts de définir les priorités de la formation agricole professionnelle en regard de cette offre, afin d'éviter les redondances et de renforcer la valeur ajoutée du dispositif de formation professionnelle.

Le tableau en annexe 5 indique, par domaine de formation identifié, la prise en charge par l'offre de service existante en matière de conseil et de soutien aux agriculteurs. Étant donné qu'il n'existe pas actuellement de cadastre de l'offre de conseil et d'accompagnement à destination des agriculteurs, celui-ci est présenté à titre uniquement indicatif.

VI. Conclusion et proposition de cadrage pour l'appel à projets 2025-2026

L'analyse d'un ensemble de plans et stratégies européens et wallons a permis de mettre en évidence cinq orientations principales des politiques actuelles visant l'agriculture et les systèmes alimentaires. Ces orientations ont ensuite été mises en relation avec un état des lieux des enjeux de l'agriculture wallonne construit sur la base de la revue d'une série d'études et de données statistiques. Au regard de ces orientations et enjeux, des besoins potentiels de formation ont ensuite été proposés. Ceux-ci ont été mis en discussion lors d'un atelier rassemblant différents experts de l'agriculture wallonne.

Sur base de ces éléments, une proposition de cadrage pour l'appel à projets est formulée. Elle précise les contenus attendus pour les modules de formation initiale et stages, d'une part, et de formation continuée, d'autre part. Elle répond aux enjeux et orientations identifiés pour l'agriculture et s'inscrit dans la poursuite des objectifs gouvernementaux en matière de climat, d'emploi et de lutte contre la pauvreté.

Dans la mesure du possible, les thématiques de formation proposés ci-après devraient se concentrer sur les thématiques pour lesquels la formation professionnelle agricole peut apporter des contenus spécifiques. Cela suit la recommandation des experts consultés de **favoriser la complémentarité de l'offre de formation professionnelle agricole avec les dispositifs existants** de conseil et de soutien aux agriculteurs, ainsi qu'avec l'offre de formation publique existante par ailleurs.

Au vu des enjeux évoqués plus haut relatifs au renouvellement de la main-d'œuvre agricole, à la faible rentabilité moyenne des exploitations, à la répartition des niveaux de formation des agriculteurs, ainsi que sur base de l'avis des experts consulté, il est proposé de donner un **poids prépondérant à la formation initiale**, avec un équilibre entre la formation théorique et pratique (stages). Le budget restant serait dévolu à la formation continuée.

Afin de préciser, le cas échéant, le dimensionnement du subventionnement en fonction des thématiques, il peut être tenu compte, d'une part, du nombre d'agriculteurs concernés par filières, sur base des chiffres de l'état de l'agriculture wallonne ; d'autre part, du nombre d'acteurs de conseil et de soutien déjà actifs sur la thématique (voir tableau dans l'annexe 5).

Le tableau ci-dessous résume les focus thématiques proposés par type de formation

Type de formation	Thématiques	Exemples de contenus (non exhaustif)
Formation initiale et stages	Techniques agricoles de base	Phytolice de base et alternatives aux phytopharmaceutiques Fourrage et pâturage Santé et bien-être animal
	Gestion de base	Calcul du coût de production Établissement d'un plan financier Comptabilité pour PME

Formation continuée		Formes juridiques des exploitations Modalités d'engagement de personnel
	Compétences économiques et de gestion (approfondissements)	Dynamiques économiques des différentes filières Gestion dans un cadre coopératif Règles des marchés publics
	Outils au service de la pratique agricole ou de la gestion d'une exploitation	Utilisation de capteurs pour l'élevage Systèmes embarqués de gestion d'épandage Robots de traite Outils de traitement de données et d'aide à la décision
	Diversification agricole et non agricole	Horticulture comestible à petite échelle Elevage aviaire, ovin ou caprin Principes et contraintes de métiers de la transformation
	Préservation des ressources et changements climatiques	Préservation des ressources en eaux Santé des sols Préservation de la biodiversité Variétés et races résilientes aux changements climatiques Culture sous abris, Irrigation
	Communication au service de l'agriculture et prévention des risques liés au travail agricole	Outils de promotion de l'agriculture et de ses produits Prévention des risques liés aux manipulations de produits ou d'animaux

1.1. Formation initiale

Conformément au Décret du 27 mars 2014, la formation initiale vise à soutenir la mise à niveau des personnes disposant d'une formation agricole de base insuffisante et l'installation de nouveaux agriculteurs à travers des cours de gestion d'une exploitation.

Au niveau des **techniques agricoles**, l'analyse met en évidence le besoin à la fois d'assurer une maîtrise de base suffisante pour les personnes qui se destinent à travailler dans le domaine de l'agriculture et à ouvrir ceux-ci sur la diversité des techniques agricoles, selon les différentes filières. Ces formations devront également s'inscrire dans une perspective d'évolution de l'agriculture vers une plus grande durabilité. Elles peuvent comprendre, par exemple, des cours en matière de fourrage et pâturage, la phytolice de base et les méthodes alternatives aux phytopharmaceutiques, la santé et le bien-être animal.

Les contraintes économiques pesant sur la rentabilité des exploitations ainsi que le déficit de connaissance en gestion d'une partie des exploitants agricoles soulignent l'importance d'assurer une **formation solide en matière de gestion d'une exploitation** dans le cadre de la formation initiale. Celle-ci devrait contenir notamment des éléments relatifs au calcul du coût de production, à l'établissement d'un plan financier, à la comptabilité, aux formes juridiques des exploitations ainsi qu'à la gestion des ressources humaines (par exemple, l'engagement de personnel et les types de contrats de travail).

Ce domaine de formation est complété par une **offre de stage** qui permet de mettre en pratique les notions dispensées dans le cadre des cours de formation initiale et de développer l'expérience des futurs agriculteurs.

1.2. Formation continuée

À la suite des constats issus de l'analyse, il est proposé de structurer la formation continuée en 5 thématiques.

La première thématique concerne les **compétences économiques et de gestion**. Elle comprend d'une part des formations visant à une meilleure compréhension des dynamiques économiques à l'œuvre dans différentes filières (formation des prix, acteurs des chaînes de valeur agricoles, distribution des marges bénéficiaires, notamment), ainsi que la connaissance des normes et standards visant à encadrer différentes filières. D'autre part, cette thématique comprend également des formations avancées en gestion (la gestion dans un cadre coopératif, la formation de groupements d'employeurs, les règles de marchés publics pour des circuits courts, par exemple).

La deuxième thématique concerne les **outils au service de la pratique agricole ou de la gestion d'une exploitation**. L'objectif est de former les agriculteurs à la compréhension et à l'utilisation d'outils et de technologies qui peuvent soutenir leurs pratiques, tels que l'installation de capteurs pour suivre l'état de santé des animaux ou des plantes, les systèmes embarqués de gestion d'épandage, les robots de traite, les outils de traitement de données et d'aide à la décision, par exemple.

La troisième thématique concerne la **diversification agricole et non agricole**. Pour la diversification agricole, le but des formations sera de compléter la formation initiale par des formations spécifiques sur des modes de production envisagés à titre de diversification (par exemple, l'horticulture comestible à petite échelle, l'élevage aviaire, ovin ou caprin). Pour la diversification non agricole, le but des formations est de permettre aux agriculteurs de comprendre les principes et contraintes de métiers en lien avec une exploitation agricole (par exemple hébergement, transformation ou restauration). Cela dans le but, soit de se former

ultérieurement eux-mêmes à l'exercice d'un de ses métiers à travers l'offre de formation spécifique existant par ailleurs, soit de pouvoir collaborer efficacement avec ces métiers, dans le cadre de l'exploitation ou dans une logique de circuit court.

La quatrième thématique concerne, d'une part, les connaissances en matière de **préservation des ressources** en eau, des sols et de la biodiversité ; d'autre part, les connaissances en matière de **changements climatiques** et les enjeux qu'ils représentent pour les pratiques agricoles, en termes d'atténuation (utilisation raisonnée des intrants et de la mécanisation) et d'adaptation (choix des variétés de culture, choix des races d'élevage, culture sous abris, irrigation).

Enfin, la cinquième thématique concerne le cadre d'exercice du métier d'agriculteur, selon deux aspects : la **communication au service de l'agriculture et la prévention des risques liés au travail agricole**. Le but des formations en matière de communication serait d'outiller les agriculteurs à promouvoir l'image de leur métier et de leurs produits, ainsi qu'à faciliter à une cohabitation heureuse des pratiques agricoles avec leur environnement direct. La prévention des risques et le bien-être au travail dans l'agriculture. L'objectif des formations en matière de prévention des risques serait de sensibiliser les agriculteurs aux risques liés à leur métier et les former aux pratiques qui permettent de les prévenir, que ce soit en matière de manipulation de produits ou de manipulation d'animaux, par exemple.

VII. Bibliographie

- Calay, Vincet, Philippe Burny, et Pierre Rondia. 2020. « Les futurs incertains de l'élevage bovin en Wallonie ». *Cahiers de Prospective de l'IWEPS* (3).
- Haut Conseil pour le Climat. 2024. *Accélérer la transition climatique avec un système alimentaire bas carbone, résilient et juste*. Paris: Haut Conseil pour le Climat.
- Hindlet, Emilie. 2022. *Anticipation des besoins de compétence et formation dans la chaîne de valeur agroalimentaire. De la fourche à la fourchette*. Charleroi: Forem.
- La ferme digitale. 2022. « La French AgriTech- De la Terre à la table : une dynamique d'innovation qui associe le vivant, le numérique et le savoir-faire industriel au service de notre souveraineté ».
- Parotte, Céline, et Pierre Delvenne. 2023. *Atelier prospectif exploratoire pour le secteur agricole: transition bas-carbone et du marché de l'emploi*. Liège: ULiège, IWEPS.
- Pepe, L., A. Legrand, S. Hendrickx, et Schmitz, S. 2020. *Prévenir la mutation des domaines agricoles périurbain. Rapport de recherche CPDT*. Liège: Lepur.
- SPW ARNE. 2023. *Etat de l'Agriculture wallonne en 2021*. Namur: SPW ARNE - DEMNA.

VIII. Annexes

1. Objectifs des plans et stratégies analysés par orientations

1.1. Un système économique équitable

1.1.1. Europe

La stratégie européenne Farm to Fork vise à maintenir les denrées alimentaires à des prix abordables, tout en générant des rendements économiques plus équitables dans la chaîne d'approvisionnement, de sorte que, finalement, les aliments les plus durables deviennent aussi les plus abordables. Elle doit également favoriser le développement de la bioéconomie circulaire (production d'énergie à partir de sous-produits agricoles) et aider les agriculteurs et les pêcheurs à renforcer leur position dans la chaîne d'approvisionnement et à capter une part équitable de la valeur ajoutée de la production durable.

1.1.2. Wallonie

La troisième stratégie de développement durable prévoit que, d'ici 2030, le revenu agricole familial soit supérieur au seuil de pauvreté, et ce pour chaque année.

Le Plan stratégique wallon pour la PAC 2021-2027 soutient les revenus des agriculteurs et les aide à devenir plus résilients, il prévoit un soutien sectoriel spécifique aux protéagineux, l'amélioration des revenus et de la compétitivité des agriculteurs en ciblant les difficultés spécifiques de chaque secteur. Le plan soutient le renouvellement des générations et l'amélioration de l'égalité entre les hommes et les femmes.

La Stratégie « Manger demain » prévoit de revaloriser les métiers de l'alimentation afin de favoriser l'attractivité du secteur et la création d'emploi en lien avec un système alimentaire durable.

Le Plan Bio 2030 vise à générer des emplois de qualité, créer de la valeur ajoutée, relocaliser la production alimentaire (filières locales) et réduire la dépendance aux importations, garantir un revenu rémunérateur aux acteurs (producteurs), contribuer au développement rural.

Le Plan Food Wallonia vise notamment à faciliter l'accès au foncier agricole en tant que facteur de production contribuant à un système alimentaire durable ; structurer l'offre d'accompagnement, de formation et de test d'activité ; mettre en place un Green Deal visant à développer de nouveaux business modèles basés sur des systèmes de distribution de produits alimentaires (entre autres) sans emballage à usage unique ou avec des emballages réutilisables ; revaloriser les métiers de l'alimentation afin de favoriser l'attractivité du secteur et la création d'emploi en lien avec un système alimentaire durable

La Stratégie Circular Wallonia vise notamment à faire évoluer la Wallonie vers une économie résiliente et inclusive face aux crises, à la volatilité des prix, aux risques de manque d'approvisionnement, découpé des impacts environnementaux et sociaux négatifs, et qui contribue à réduire la pauvreté, à créer des emplois locaux, durables et de qualité favorisant l'insertion et l'inclusion sociale.

1.2. L'innovation au service de la durabilité

1.2.1. Europe

La stratégie Farm to Fork vise à ce que l'internet rapide à haut débit soit disponible dans l'ensemble des zones rurales d'ici 2025. L'accès à l'internet rapide à haut débit permettra également de généraliser l'utilisation de l'agriculture de précision et de l'intelligence artificielle.

Selon la Commission européenne, la recherche et l'innovation sont des facteurs essentiels pour accélérer la transition vers des systèmes alimentaires durables, sains et inclusifs de la production primaire à la consommation

1.2.2. Wallonie

Le Plan stratégique wallon pour la PAC 2021-2027 prévoit de stimuler et partager les connaissances, l'innovation et la numérisation dans le secteur agricole et dans les zones rurales, aides à l'investissement dans les technologies numériques (résilience environnementale et économique).

La Feuille de route du DIS « Chaînes agroalimentaires du futur et gestion innovante de l'environnement » de la Stratégie de spécialisation intelligente de la Wallonie (S3) doit contribuer au développement d'entreprises agroalimentaires innovantes, résilientes et performantes. Elles doivent devenir des acteurs respectueux des écosystèmes wallons et frontaliers, répondant aux enjeux économiques et sociaux. Celles-ci jouent un rôle majeur dans des chaînes de valeur wallonnes, belges et internationales.

Elle doit aussi soutenir une gestion environnementale à la pointe (dont la préservation et la restauration de la qualité de l'eau et du sol) au bénéfice de l'agriculture et de la sylviculture, des entreprises agroalimentaires et de produits dérivés, des citoyens et de l'environnement.

Le Programme wallon de réduction des pesticides 2023-2027 (PWRP) a notamment pour objectif de diminuer la dépendance aux produits phytopharmaceutiques de synthèse, renforcer les connaissances et compétences, diffuser celles-ci et enfin, évaluer et suivre (suivi et recherche d'alternatives crédibles, conseil sur les meilleures conditions d'utilisation). De manière opérationnelle, le programme tend par exemple à développer et renforcer le recours à la lutte intégrée contre les ennemis des cultures et autres végétaux, développer et renforcer les méthodes ou techniques de substitution aux produits phytopharmaceutiques de synthèse, améliorer la formation appropriée, notamment dans le cadre de la phytolice, approfondir la recherche et le développement en lien avec les enjeux de la directive-cadre pesticides.

Enfin, la Stratégie Circular Wallonia doit stimuler l'innovation en développant des solutions (par exemple en termes de produits, services, modèles économiques, et comportements) permettant de diminuer les émissions de gaz à effet de serre (et d'autres polluants atmosphériques) et l'intensité dans l'utilisation des ressources, stimulant la création d'emplois et s'appuyant notamment sur les solutions fondées sur la nature et sur la transition numérique.

1.3. L'atténuation et adaptation au changement climatique

1.3.1. Europe

Le Pacte vert pour l'Europe est un ensemble de politiques qui vise à réduire les émissions de gaz à effets de serre (GES) d'au moins 55 % en 2030, par rapport à 1990, dans le but d'atteindre la neutralité carbone d'ici 2050.

La stratégie Farm to Fork décline l'ambition du Pacte vert pour l'Europe au niveau de la chaîne de valeur alimentaire. Elle vise notamment à :

- Récompenser les pratiques agricoles qui contribuent à réduire les concentrations de CO2 dans l'atmosphère ;
- Réduire l'incidence de la production animale sur l'environnement et le climat ;
- Éviter les fuites de carbone lors des importations et soutenir la transition en cours vers un élevage plus durable.

1.3.2. Wallonie

La troisième stratégie de développement durable prévoit qu'entre 2022 et 2030, la moyenne des pertes économiques directes annuelles dues aux catastrophes est limitée à 0,1% du PIB wallon.

Le Plan Air Climat Energie 2030 prévoit d'assurer la durabilité de l'agriculture, des sols et des forêts selon sept axes dont la biométhanisation, la gestion des intrants, la production d'ammoniac agricole, le méthane entérique, les filières circulaires et locales, et le carbone agricole et forestier.

Le plan vise également à améliorer la qualité de l'air à travers des mesures visant l'agriculture (ammoniac, mesures agroenvironnementales et climatiques, normes de conditionnalité des aides agricoles de la PAC, directive sur la réduction des émissions nationales de certains polluants atmosphériques - NEC II, effluents et fertilisants, biométhanisation, contrôle des pesticides). Le plan vise aussi à soutenir l'adaptation au changement climatique.

Le Plan stratégique wallon pour la PAC 2021-2027 prévoit de

- réduire les émissions de GES du secteur agricole en favorisant le développement d'une agriculture moins consommatrice d'intrants, une évolution vers un élevage plus extensif et une meilleure gestion des effluents d'élevage
- promouvoir le stockage du carbone, notamment par le maintien des prairies permanentes et l'enrichissement du sol en matière organique.
- Augmenter la résilience au changement climatique des exploitations agricoles par la diversification des pratiques et l'amélioration de la performance énergétique.

Le Programme de gestion durable de l'azote en agriculture (PGDA), inséré dans le Code wallon de l'Eau, met en œuvre la directive « Nitrate » 91/676/CEE concernant la protection des eaux contre la pollution par les nitrates à partir de sources agricoles. Le programme a pour objectifs de réduire la pollution des eaux provoquée ou induite par le nitrate à partir de sources agricoles, prévenir toute nouvelle pollution et favoriser une gestion durable de l'azote et de l'humus des sols en agriculture.

Le Programme wallon de réduction des pesticides 2023-2027 (PWRP) a notamment pour objectif de réduire les impacts de l'utilisation de pesticides sur l'environnement et de renforcer et diffuser les compétences et connaissances en la matière.

Le Plan Bio 2030 vise, outre le développement de la filière d'agriculture biologique, à ce que les pratiques agroalimentaires contribuent à lutter contre les changements climatiques et s'y adapter.

La stratégie Circular Wallonia vise notamment à faire évoluer la Wallonie vers une économie neutre en carbone, compatible avec les objectifs en matière de biodiversité, optimisée et régénérative dans l'utilisation des ressources grâce à une utilisation raisonnée des ressources du sol et du sous-sol, une baisse significative de l'extraction et de l'importation de matières et d'énergie fossile, une concrétisation d'initiatives durables intégrant la production de biomasse et sa transformation en matériaux et/ou énergies, une baisse significative des quantités de

déchets générés et de leur dangerosité, une meilleure gestion et valorisation des ressources mobilisées, une préservation et régénération des écosystèmes liés aux ressources.

La stratégie a aussi pour objectif de remplacer les ressources fossiles ou produites de manière non durable, par des ressources renouvelables et largement disponibles, partout où cela est possible pour 2050.

1.4. La préservation de la biodiversité et de l'environnement

1.4.1. Europe

La stratégie européenne Farm to Fork vise à réduire la dépendance aux pesticides et aux antimicrobiens, de réduire l'emploi abusif d'engrais, de développer l'agriculture biologique, d'améliorer le bien-être des animaux et d'inverser la régression de la biodiversité.

Elle doit faire en sorte que la filière alimentaire, qui englobe la production, le transport, la distribution, la commercialisation et la consommation des denrées alimentaires, ait une incidence environnementale neutre ou positive.

Selon la Commission européenne, les agriculteurs, les pêcheurs et les producteurs aquacoles doivent modifier plus rapidement leurs méthodes de production et faire le meilleur usage des solutions fondées sur la nature et l'espace, technologiques et numériques pour obtenir de meilleurs résultats en matière de climat et d'environnement, renforcer la résilience au changement climatique et réduire et optimiser l'utilisation des intrants (tels que les pesticides et les engrais). L'amélioration du bien-être des animaux préserve la santé des animaux et la qualité des denrées alimentaires, réduit le besoin de médicaments et peut contribuer à préserver la biodiversité.

En particulier, la stratégie fixe comme objectifs, d'ici 2030 :

- de réduire de 50 % l'utilisation et le risque des pesticides chimiques et l'utilisation des pesticides plus dangereux
- de réduire les pertes de nutriments d'au moins 50 %, tout en veillant à éviter toute détérioration de la fertilité des sols, et réduire le recours aux engrais d'au moins 20 %
- de réduire d'au moins 50 % l'utilisation d'antimicrobiens, tels que les antibiotiques destinés aux animaux d'élevage et à l'aquaculture
- d'affecter au moins 25 % des terres agricoles à l'agriculture biologique.

Le plan Zéro pollution prévoit de ramener la pollution de l'air, de l'eau et des sols en Europe à des niveaux qui ne sont plus considérés comme nocifs pour la santé et les écosystèmes naturels.

Le plan fixe notamment pour objectifs :

- améliorer la qualité des sols en réduisant de 50% les pertes de nutriments et l'utilisation de pesticides chimiques,
- réduire de 25% les écosystèmes où la pollution atmosphérique menace la biodiversité,

Le plan prévoit de renforcer l'encadrement des pratiques d'épandage et d'élevage afin de réduire les pertes de nutriments, de réduire l'usage et l'impact négatif des pesticides sur la biodiversité et la santé, de favoriser

La stratégie européenne 2030 pour la biodiversité prévoit :

- de restaurer les écosystèmes dégradés et d'écosystèmes riches en carbone;
- de s'assurer de l'absence de dégradation des habitats et espèces

- enrayer le déclin des pollinisateurs;
- réduire les risques liés aux pesticides chimiques et à haut risque
- assurer une superficie cultivée en agriculture biologique d'au moins 25 % des terres agricoles et accroître significativement l'adoption de pratiques agroécologiques
- réduire les pertes de nutriments dues à l'utilisation de fertilisants de 50 %.

1.4.2. Wallonie

La troisième stratégie de Développement durable et le Plan Bio 2030 prévoient, d'ici à 2030, que la proportion de superficie agricole biologique, sur la superficie agricole totale wallonne (SAU sous contrôle bio/SAU totale %) soit de 30%. D'ici à 2030, le nombre d'exploitations agricoles sous contrôle officiel bio en Wallonie soit de 4.720 (pour 1.969 en 2021)⁴ et le nombre d'entreprises transformatrices de produits biologiques est de 1.490 (pour 704 en 2021)⁵.

La stratégie prévoit également d'améliorer la qualité des masses d'eau et limiter l'augmentation du coût-vérité de l'eau.

Le Plan Bio 2030 doit contribuer à préserver les ressources naturelles (sol, sous-sol, eau, air), lutter contre la perte de biodiversité et exploiter durablement les services écosystémiques, renforcer la circularité des flux (éléments, matière et énergie) et réduire les déchets et le gaspillage alimentaire. Le plan vise à atteindre 30% de surfaces cultivées bio en 2030.

Le plan stratégique wallon pour la PAC 2021-2027 prévoit de protéger l'environnement, le climat et la biodiversité, soutenir l'expansion continue des terres consacrées à l'agriculture biologique. La préservation de l'eau, de l'air et des sols est encouragée.

Le Programme de gestion durable de l'azote en agriculture (PGDA) a pour objectifs de réduire la pollution des eaux provoquée ou induite par le nitrate à partir de sources agricoles, de prévenir toute nouvelle pollution et de favoriser une gestion durable de l'azote et de l'humus des sols en agriculture. Il s'agit d'un programme d'action visant notamment le stockage des effluents d'élevage, les périodes et conditions d'épandage et de labour des prairies, le taux de liaison au sol et le transfert d'effluents d'une exploitation agricole vers l'extérieur, les dispositions spécifiques aux zones vulnérables, le contrôle de l'azote potentiellement lessivable (APL) et l'encadrement des agriculteurs ainsi que la surveillance des eaux.

Le Programme wallon de réduction des pesticides 2023-2027 (PWRP) vise quant à lui à inscrire la Wallonie dans un environnement sain, sûr et agréable, au bénéfice de tous les Wallons et Wallonnes. Il s'intègre dans une vision wallonne globale poursuivant l'atteinte d'une utilisation nulle de produits chimiques de synthèse. Le PWRP est un des instruments venant renforcer le dispositif existant pour concourir à l'objectif de réduire l'empreinte « pesticides » de 50 % à l'horizon 2030, conformément à la Déclaration de Politique Régionale 2019-2024 et aux objectifs de la Stratégie européenne Farm to Fork.

Sa conception s'appuie sur la règle des trois « Mieux » : mieux protéger les ressources naturelles et mieux les respecter, pour mieux les valoriser de manière durable. Le PWRP poursuit 6 objectifs stratégiques : réduire les impacts sur l'environnement, réduire les impacts sur la santé, diminuer la dépendance aux produits phytopharmaceutiques (PPP) de synthèse, renforcer les connaissances et compétences, diffuser celles-ci et enfin, évaluer et suivre (suivi et recherche d'alternatives crédibles, conseil sur les meilleures conditions d'utilisation).

Ces objectifs stratégiques sont déclinés en objectifs opérationnels, tels qu'améliorer la qualité de l'air et de l'eau, préserver et restaurer la biodiversité, protéger les sols, protéger la santé

⁴ Chiffres IWEPS : <https://indicateursodd.iweps.be>

⁵ Idem.

des riverains, améliorer la cohabitation entre l'activité agricole et les autres affectations du territoire.

Ces objectifs opérationnels sont eux-mêmes ventilés en mesures et actions, en intégrant des aspects préventifs (opportunité de l'utilisation d'un produit, sensibilisation des utilisateurs, conditions d'utilisation, dosages adaptés, suivi et recherche sur les utilisations et les impacts, ...), alternatifs (la réduction des quantités utilisées en développant majoritairement des pratiques alternatives nécessitant moins ou pas de pesticides), curatifs (dépollution des eaux et des sols, ...) et répressifs (répression des infractions).

La stratégie « Manger demain » et le plan Food Wallonia visent à optimiser le conseil auprès des producteurs afin de favoriser l'adoption de pratiques permettant de réduire l'utilisation de produits phytopharmaceutiques et de fertilisants chimiques ; ils visent aussi à augmenter l'hétérogénéité fonctionnelle des paysages aux différentes échelles de l'exploitation agricole.

Enfin, la stratégie Circular Wallonia vise à faire évoluer la Wallonie vers une économie neutre en carbone, compatible avec les objectifs en matière de biodiversité, efficace, optimisée et régénérative dans l'utilisation des ressources. Cela devrait passer par :

- Une utilisation raisonnée des ressources du sol et du sous-sol ;
- Une baisse significative de l'extraction et de l'importation de matières et d'énergie fossile ;
- Une concrétisation d'initiatives durables intégrant la production de biomasse et sa transformation en matériaux et/ou énergies ;
- Une baisse significative des quantités de déchets générés et de leur dangerosité ;
- Une meilleure gestion et valorisation des ressources mobilisées ;
- Une préservation et régénération des écosystèmes liés aux ressources.

La stratégie prévoit de :

- Développer des filières agroalimentaires ancrées localement et porteuses pour l'ensemble de la chaîne et permettant une valorisation totale et circulaire ;
- Mettre en place une banque de données des matières organiques issues du système agroalimentaire et réaliser des investissements permettant leur valorisation optimale ;
- Réutiliser des eaux issues du traitement des eaux usées dans les stations d'épuration (STEP) ou dans les processus industriels (ex. : agroalimentaire) afin de les intégrer à nouveau dans des processus agricoles et industriels et récupérer et revaloriser le phosphore et l'azote ;
- Stimuler les pratiques circulaires au sein des acteurs du système agroalimentaire.

1.5. L'accès à l'alimentation de qualité

1.5.1. Europe

La stratégie européenne Farm to Fork prévoit de :

- Prendre des mesures pour modifier les modes de consommation et réduire le gaspillage alimentaire
- Veiller à ce que chacun ait accès à une alimentation suffisante, nutritive et durable qui respecte des normes élevées en matière de sécurité et de qualité, de santé des végétaux et de santé et de bien-être des animaux, tout en répondant aux besoins nutritionnels et aux préférences alimentaires.
- Relever le défi de la durabilité nécessite de prendre des mesures pour mieux protéger les végétaux contre les maladies et les organismes nuisibles émergents et d'innover.

Selon la Commission européenne, un système alimentaire durable doit garantir un approvisionnement suffisant et diversifié en denrées alimentaires sûres, nutritives, abordables et durables à toute personne en tout temps, notamment en temps de crise.

1.5.2. Wallonie

La troisième stratégie de développement durable reprend comme objectif que :

- D'ici 2030, les personnes détiennent des revenus suffisants pour avoir accès à une nourriture saine, nutritive et suffisante et ne doivent en conséquence plus bénéficier des banques alimentaires.
- D'ici 2030, réduire d'au moins 30 % le gaspillage alimentaire des ménages wallons par rapport à 2013.

La stratégie « Manger demain » fixe notamment comme objectif stratégique de garantir la disponibilité et l'accès de tous à une alimentation relevant d'un système alimentaire durable. Pour ce faire, elle vise à :

- Faciliter l'accès au foncier agricole en tant que facteur de production contribuant à un système alimentaire durable.
- Améliorer les connaissances et les compétences de l'ensemble des acteurs de la chaîne alimentaire en matière de contaminants dans les denrées alimentaires.

Le Plan Bio 2030 vise à augmenter, d'une part l'offre grâce à la production et à la transformation et, d'autre part, la demande de produits biologiques wallons via les ménages, la restauration et les régions voisines. Il entend également mieux faire correspondre l'offre et la demande pour garantir de réels débouchés aux producteurs, ainsi qu'une accessibilité aisée des produits aux consommateurs.

Il doit contribuer à :

- Garantir la disponibilité et l'accès de tous à une alimentation de qualité ;
- Renforcer les qualités sanitaires, nutritionnelles et organoleptiques des aliments ;
- Garantir et contrôler l'information aux consommateurs (produits et modes de production) ;
- Développer et valoriser les connaissances et les compétences en matière d'alimentation ;
- Renforcer la cohésion et les liens sociaux à travers l'alimentation.

Le Plan Food Wallonia vise notamment à :

- Faciliter la transition de la restauration collective vers une alimentation durable ;
- Améliorer l'approvisionnement des organismes d'aide alimentaire ;
- Améliorer l'accès à une alimentation de qualité des ménages vivant dans la précarité et/ou la pauvreté en soutenant la mise en œuvre d'actions communautaires ;
- Développer l'effet levier des marchés publics pour augmenter la demande de produits et services issus d'un système alimentaire durable ;
- Favoriser la consommation de produits alimentaires durables dans les établissements HoReCa ;
- Préparer les acteurs des systèmes alimentaires wallons aux mesures de la stratégie « De la Ferme à la Table » en matière d'information des citoyens sur l'adéquation des produits alimentaires avec un système alimentaire durable ;

- Identifier et diffuser les pratiques en matière d'actions d'éducation, de sensibilisation et de promotion visant la transition vers un système alimentaire durable et les communiquer au service d'un récit commun ;
- Améliorer les connaissances et les compétences de l'ensemble des acteurs de la chaîne alimentaire en matière de contaminants dans les denrées alimentaires.

La feuille de route du DIS « Chaînes agroalimentaires du futur et gestion innovante de l'environnement » de la Stratégie de spécialisation intelligente de la Wallonie (S3) ambitionne l'accès à une alimentation de qualité pour tous avec une production alimentaire qui répond aux différentes composantes de la qualité (règle des 5S) qui s'inscrit dans les objectifs en matière d'agriculture biologique.

2. Préidentification des besoins de formations

Le tableau ci-dessous met en relation entre les enjeux et les orientations identifiées.

	Atténuation et adaptation au changement climatique	Préservation de la biodiversité et de l'environnement	Accès à une alimentation de qualité	Système économique équitable	Innovation au service de la durabilité
Diversité des modes de production et de consommation	☒	☒	☒		☒
Concentration des exploitations				☒	☒
Pression foncière				☒	
Ouverture internationale et circuits courts			☒	☒	
Impacts environnementaux et potentiel régénératif	☒	☒			☒
Déficit de rentabilité				☒	☒
Vieillissement et renouvellement en tension				☒	☒

2.1. Une diversité de modes de production et de consommation

Les compétences nécessaires au métier d'agriculteur tendent à être de plus en plus spécialisées (ex. : savoirs agroécologiques, utilisation de matériel d'épandage assisté par ordinateur), mais aussi plus diversifiées. L'apparition de nouvelles filières de production agricole, ainsi que l'évolution attendue vers des productions plus adaptées aux nouvelles conditions liées aux changements climatiques, conduit les agriculteurs à devoir potentiellement **maîtriser de nouveaux savoirs et savoir-faire propre à ces productions**. La diversification des activités amène aussi les agriculteurs à devoir maîtriser des **compétences spécifiques** (ex. : normes d'hébergement, règles et processus de sécurité alimentaire, marketing, par exemple) ou à développer une **capacité à collaborer de manière structurelle avec d'autres professionnels** (de la transformation, de l'hébergement ou de la vente, par exemple). Enfin, la **compréhension et l'application correcte des normes légales et des standards** font partie des compétences nécessaires au travail agricole.

Ces besoins de formation s'inscrivent dans les orientations relatives à l'atténuation et l'adaptation au changement climatique, à la préservation de la biodiversité, à l'accès à une alimentation de qualité et à l'innovation au service de la durabilité.

2.2. Une concentration des exploitations

La concentration des exploitations entraînant une augmentation de la part de travailleurs agricoles salariés, une **augmentation de l'offre de formation** pour ce type de métier serait nécessaire. L'augmentation de la taille des exploitations s'accompagne d'une **mécanisation** plus importante, voire d'**utilisation de technologies avancées**, pour lesquels les agriculteurs peuvent avoir besoin d'être formés. Cela concerne notamment les **compétences numériques**, permettant aux agriculteurs de comprendre le fonctionnement des outils digitaux et de les intégrer à leurs pratiques. Pour les exploitations qui ne s'engagent pas dans un processus de concentration, il y a un besoin de **compétences liées à la diversification des activités** (vente, transformation, hébergement, par exemple) ou des **compétences en gestion de type coopératif**.

Ces besoins de formation s'inscrivent dans les orientations relatives à un système économique équitable et à l'innovation au service de la durabilité.

2.3. La pression foncière

La **compréhension des dynamiques du foncier agricole** et la **connaissance des formes d'accès à la terre et des mesures de soutien spécifiques** pourraient aider les agriculteurs en activité ou les candidats agriculteurs à faire des choix éclairés dans la gestion de cet aspect de leur exploitation.

Ce besoin de formation s'inscrit dans l'orientation relative à un système économique équitable.

2.4. Une forte ouverture internationale et une croissance des circuits courts

L'ouverture internationale de l'agriculture wallonne implique une **connaissance des mécanismes des marchés agricoles internationaux** et une **capacité à interagir avec les principaux acteurs de ces marchés** (acteurs de la transformation et de la distribution). La pratique des circuits courts peut être facilitée par des **compétences de base en marketing, en logistique et en communication**, sur l'**utilisation d'outils numériques** pour gérer les contacts clients et les stocks, ainsi que la **connaissance des règles de marchés publics** en vue de répondre à la demande publique.

Ces besoins de formation correspondent aux orientations relatives à l'accès à une alimentation de qualité et à un système économique équitable.

2.5. Des impacts environnementaux et un potentiel régénératif importants

De manière générale, la place croissante des **enjeux environnementaux et climatiques** dans l'agriculture appelle un **développement des connaissances** des agriculteurs sur ces enjeux et les techniques qui permettent d'y répondre. Cela peut concerner les pratiques favorisant la biodiversité, la santé des sols (alternative au labour) la préservation de l'eau, comme les techniques permettant de réduire les émissions de gaz à effet de serre, voire de contribuer à leur atténuation.

Ces besoins de formation correspondent aux orientations relatives à l'atténuation et l'adaptation au changement climatique et à la préservation de la biodiversité.

2.6. Un déficit de rentabilité en moyenne

Le travail des agriculteurs demande des compétences techniques, mais aussi, de plus en plus, des compétences en termes de gestion. Les difficultés de rentabilité du secteur nécessitent de renforcer les **compétences en gestion de base** pour une partie des agriculteurs, mais aussi de développer des **compétences nécessaires à l'organisation de nouveaux modèles d'affaires** (marketing, logistique). Les **compétences numériques** peuvent notamment soutenir des processus d'innovation combinant performances économiques, sociales et environnementales.

Ces besoins de formation correspondent aux orientations relatives à un système économique équitable et à l'innovation au service de la durabilité.

2.7. Une population d'agriculteurs vieillissante et un problème de renouvellement

La formation uniquement pratique d'une partie des agriculteurs peut être une difficulté dans un contexte où un savoir-faire et des compétences techniques élevées deviennent de plus en plus nécessaires pour assurer la rentabilité de l'exploitation. La recherche de sens et de valeur par les jeunes générations d'agriculteurs, ainsi que par de nouveaux agriculteurs issus d'une reconversion professionnelle, crée une demande pour des **savoirs et savoir-faire orientés vers la durabilité**, qu'elle soit basée sur des modèles biologiques ou agroécologiques, ou sur des modèles plus technologiques.

Ces besoins de formation correspondent aux orientations relatives à un système économique équitable et à l'innovation au service de la durabilité.

2.8. Synthèse de l'analyse préalable des besoins de formation

Le tableau ci-dessus résume les différents besoins de formation identifiés en regard des enjeux et des orientations politiques analysés.

Enjeux	Besoins de formation
Apparition de nouvelles filières de production	Savoirs et savoir-faire liés aux nouvelles filières
Atténuation et adaptation aux changements climatiques	Techniques permettant de réduire les émissions de gaz à effet de serre Savoirs et savoir-faire liés à des productions résilientes Techniques de stockage de carbone
Augmentation de la part de travailleurs salariés	Formations d'ouvrier agricole polyvalent pour adultes
Circuits courts	Compétences en marketing, logistique, communication Maîtrise des outils numériques de gestion et de commercialisation Connaissance des règles de marché public
Coopération entre exploitations	Compétences en gestion de type coopératif
Développement de nouvelles pratiques agricoles	Compétences techniques spécialisées (ex : agroécologie, agriculture de haute précision)
Difficultés de rentabilité	Compétences de gestion de base (organisation et finance des exploitations) Compétences à la construction de nouveaux modèles d'affaires Compétences numériques, logistiques et de marketing
Diversification des activités	Compétences en matière d'hébergement, de sécurité alimentaire, de marketing Capacité à collaborer avec d'autres métiers
Encadrement réglementaire et normalisation	Compréhension et application des normes et standards
Formation uniquement pratique d'une partie des agriculteurs	Mise à niveau et élévation des compétences techniques
Mécanisation et recours aux technologies avancées	Compétences techniques spécifiques et numériques (ex : smart farming)
Ouverture internationale	Connaissance des dynamiques des marchés des produits agricoles Capacité à interagir avec les acteurs de la transformation et de la distribution
Pression foncière agricole	Compréhension des dynamiques du foncier agricole Connaissance des formes d'accès à la terre et des mesures de soutien spécifiques
Recherche de valorisation du travail	Savoirs et savoir-faire orientés vers la durabilité (biologique, agroécologique ou technologique)
Services environnementaux	Pratiques favorisant la biodiversité Santé des sols et lutte contre l'érosion Préservation de l'eau

3. Réorganisation des besoins de formation identifiés et priorisation issues de l'atelier avec les experts

Besoins de formation	Priorité
Capacité à collaborer avec d'autres métiers	<input checked="" type="checkbox"/>
Capacité à interagir avec les acteurs de la transformation et de la distribution	<input checked="" type="checkbox"/>
Compétences de gestion de base (organisation et finance des exploitations), création de modèles d'affaires	<input checked="" type="checkbox"/>
Compétences en gestion de type coopératif	<input checked="" type="checkbox"/>
Compétences liées à la diversification des productions	
Compétences liées à la diversification non agricole (transformation, hébergement, sécurité alimentaire, marketing, logistique, communication)	<input checked="" type="checkbox"/>
Compétences liées aux modes d'élevage/techniques culturales	
Compétences liées à l'utilisation de technologies au service de l'agriculture (par exemple : outils de collecte de données, d'aide à la décision)	<input checked="" type="checkbox"/>
Maîtrise des outils numériques de gestion et de commercialisation	
Compréhension des dynamiques du foncier agricole, connaissance des formes d'accès à la terre et des mesures de soutien spécifiques	
Compréhension et application des normes et standards	<input checked="" type="checkbox"/>
Connaissance des dynamiques des marchés des produits agricoles	
Connaissance des règles de marché public	
Formation d'ouvrier agricole polyvalent pour adultes	
Savoirs et savoir-faire orientés vers la durabilité (dont l'utilisation raisonnée des produits phytopharmaceutiques et les alternatives existantes)	<input checked="" type="checkbox"/>
Formation de base et mise à niveau en techniques agricoles	<input checked="" type="checkbox"/>
Pratiques favorisant la biodiversité	
Techniques permettant de réduire les émissions de gaz à effet de serre	
Préservation de l'eau	<input checked="" type="checkbox"/>
Santé des sols et lutte contre l'érosion	
Techniques de stockage de carbone	
Compétences en santé animale et suivi sanitaire	
Communication grand public (image de l'agriculture et de ses pratiques)	
Bien-être au travail et sensibilisation aux risques liés à l'agriculture	

4. Liste des organismes consultés

Les institutions listées ci-dessous ont été consultées dans le cadre de la préparation de la présente analyse :

- APAQ-W
- CRA-W
- Forem
- IFAPME
- SoCoPro
- SPW ARNE, Département du Développement, de la Ruralité et des Cours d'eau et du Bien-être animal, Direction Recherche et Développement
- SPW EER, Département de l'Emploi et de la Formation, Direction de la Formation professionnelle
- SPW SG, Direction du Développement Durable

5. Prise en charge des thématiques identifiées par d'autres dispositifs de conseil et de soutien aux agriculteurs⁶

Domaine	Thématiques	Organisme en charge
Gestion	Compétences de gestion de base (organisation et finance des exploitations), création de modèles d'affaires Compétences en gestion de type coopératif	Comptabilités agricoles : SPIGVA/CARAH/ELEVEO/DAEA/CGTA et FUGEA AGRICALL/ IWGER
	Compréhension des dynamiques du foncier agricole, connaissance des formes d'accès à la terre et des mesures de soutien spécifiques	DAFOR, FJA, FUGEA, FWA, Terres en vue, Notaires
	Connaissance des dynamiques des marchés des produits agricoles	DAEA, CBL, FIWAP
Techniques agricoles	Compétences en santé animale et suivi sanitaire	ARSIA, Faculté de médecine vétérinaire

⁶ Le HCS remercie la Direction Recherche et Développement du SPW ARNE pour les informations contenues dans ce tableau.

	<p>Compétences liées aux modes d'élevage/techniques culturelles</p> <p>Compétences liées à l'utilisation de technologies au service de l'agriculture (ex : outils de collecte de données, d'aide à la décision)</p>	<p>WALDIGIFARM, Centres pilotes : Fourrages Mieux, CIPF, FIWAP, GFW (Groupement des fraisiéristes wallons), CPL-VEGEMAR, CEPICOP, Centre maraicher, CEPIFRUITS, CEHW, CU, IRBAB, UAP, Fourrages Mieux, ARSIA, ELEVEO, SOCOPRO, CRAW, AGRA-OST, Centre de Michamps asbl, BioWallonie, REGENACTERRE, GREENOTEC, CTA de Strée, Universités, Hautes Ecoles, Ecoles secondaires en agronomie, Enseignement de promotion sociale</p>
	Compréhension et application des normes et standards	PROTECT'EAU, SPW-ARNE DRD, VEGAPLAN, CODIPLAN
	Formation d'ouvrier agricole polyvalent pour adultes	Enseignement de promotion sociale, IFAPME, FOREM
	Formation de base et mise à niveau en techniques agricoles	Centres pilotes : Fourrages Mieux, CIPF, FIWAP, GFW(Groupement des fraisiéristes wallons), CPL-VEGEMAR, CEPICOP, Centre maraicher, CEPIFRUITS, CEHW, CU, IRBAB, UAP, Fourrages Mieux, ARSIA, ELEVEO, SOCOPRO, CRAW, AGRA-OST, Centre de Michamps asbl, BioWallonie, REGENACTERRE, GREENOTEC, CTA de Strée, Universités, Hautes Ecoles, Ecoles secondaires en agronomie, IFAPME, Enseignement de promotion sociale
Diversification	Capacité à collaborer avec d'autres métiers Capacité à interagir avec les acteurs de la transformation et de la distribution	DIVERSIFERM, GAL et Parcs Naturels, Projet Manger demain géré par la SOCOPRO
	Compétences liées à la diversification des productions Compétences liées à la diversification nonagricoles(transformation, hébergement, sécurité alimentaire, marketing, logistique, communication)	DIVERSIFERM, CARAH, Pôle fromager de Ciney, Accueil champêtre en Wallonie (Accueil à la ferme, aspects économiques, ...)
	Connaissance des règles de marché public	APAQ-W

Durabilité	Pratiques favorisant la biodiversité Préservation de l'eau Santé des sols et lutte contre l'érosion Techniques de stockage de carbone Techniques permettant de réduire les émissions de gaz à effet de serre	PROTECT'EAU, NATAGRIWAL, CTA, CRAW, REGENACTERRE, GREENOTEC, SPW-ARNE DRD et DDR, GISER, DAFOR, Contrats de rivières, AGRA-OST, Centre de Michamps asbl,
	Savoirs et savoir-faire orientés vers la durabilité (dont l'utilisation raisonnée des produits phytopharmaceutiques et les alternatives existantes)	CORDER, PROTECT'EAU, CRAW, Mission wallonne des secteurs verts,
Cadre d'activité	Bien-être au travail et sensibilisation aux risques liés à l'agriculture	Mission wallonne des secteurs verts (PREVENTAGRI, ...), AGRICALL
	Communication grand public (image de l'agriculture et de ses pratiques)	SOCOPRO- CELAGRI